

Montreuil, le 8 septembre 2020

A l'attention de M. Vincent Soetemont  
Directeur général des ressources humaines  
du ministère de l'Éducation nationale  
72 Rue Regnault,  
75013 Paris

**Objet : Rémunération des personnels AESH, date de report de réunion**

Monsieur le Directeur Général des Ressources Humaines,

Le comité de suivi AESH qui s'est tenu en 2019-2020 avait notamment à l'ordre du jour la question des rémunérations des AESH. La FNEC FP-FO a demandé que des propositions concrètes d'amélioration de la rémunération des AESH soient mises sur la table. M. Estournet, le Directeur Général adjoint des Ressources Humaines a répondu qu'un travail interministériel devait être mis en œuvre et que nous serions invités à participer à une nouvelle rencontre dès que ces arbitrages auraient eu lieu. Vous nous avez indiqué que la réunion du 2 juillet, qui devait porter sur cette question, était reportée dans l'attente d'arbitrages budgétaires.

Lors de l'audience du 30 juillet, demandée par la FNEC FP-FO concernant les AESH du Tarn, vous avez évoqué des mesures salariales à venir.

Quand serons-nous reçus sur la question des rémunérations des AESH ? Quelle est la date de report de la réunion initialement prévue le 2 juillet ?

Nous revenons vers vous car les revendications des AESH sont urgentes et leur situation financière inacceptable, comme l'a indiqué le Président Emmanuel Macron dans sa conférence de presse du 11 février 2020 : « *Payé au SMIC, à 22h15, ça ne marche pas.* » Le Président a insisté sur la nécessité de stabiliser les emplois.

Les chiffres qui ont été présentés lors du comité de suivi AESH sont sans appel : en moyenne, les AESH sont employés dans des contrats à 62%, avec une rémunération inférieure à 750€ soit 290€ en dessous du seuil de pauvreté fixé à 1040€ par l'INSEE.

Nous demandons donc immédiatement une augmentation de salaire à l'image des 183€ gagnés par les personnels hospitaliers. Les AESH n'ont pas démérité pendant la crise et ont souvent été en première ligne. Nous demandons également qu'un budget soit dégagé pour que les AESH puissent parvenir au niveau indiciaire correspondant à leur ancienneté dans la grille indicative nationale. En effet, dans certains cas, lorsque nous intervenons pour demander une prise en compte de l'ancienneté, parfois supérieure à 6 ans, il nous est répondu que cela n'est pas prévu dans le budget.

Par ailleurs, nous demandons que la grille soit rééchelonnée au regard, notamment, de la revalorisation du SMIC aux 1<sup>er</sup> janvier 2020 puisque, pour rappel, l'indice plancher est passé de 325 à 329. Il n'y a plus qu'un point d'indice de différence entre le niveau 1 et le niveau 2 au lieu de 5 initialement, ce qui est inacceptable. Pour la FNEC FP-FO, la grille doit donc être revue et les augmentations salariales budgétées.

106 000 personnels sont aujourd'hui concernés. Nous demandons à ce qu'ils accèdent à un véritable statut de la fonction publique d'état. Ces personnels sont les plus nombreux dans l'Education nationale et ils sont au cœur d'une des promesses du quinquennat, comment comprendre qu'ils n'aient toujours pas de statut ?

Nous vous remercions d'avance pour l'attention que vous porterez à notre demande,

Veillez croire en notre profond respect.

Clément POULLET  
Secrétaire général

